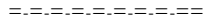




REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



**LETTRE DE POLITIQUE GENERALE POUR LE
SECTEUR DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION
LPGS-EF**

Version finale

02/07/2018

TABLE DES MATIERES

CONTEXTE/JUSTIFICATION	2
1. SITUATION ACTUELLE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	2
1.1. Les acquis et forces	2
1.2. Les contre-performances et faiblesses.	3
1.3. Défis et besoins majeurs de développement du secteur	4
2. CADRE STRATEGIQUE SECTORIEL	5
2.1. Orientations sectorielles	5
2.2. Objectifs stratégiques et actions prioritaires du secteur	8
3.1. PROGRAMMES DU MEN	9
3.1.1. PROGRAMME 1 : EDUCATION PRESCOLAIRE	11
3.1.2. CYCLE FONDAMENTAL	11
3.1.2.1. PROGRAMME 2 : ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE	12
3.1.2.2. PROGRAMME 3 : ENSEIGNEMENT MOYEN GENERAL	13
3.1.3. PROGRAMME 4 : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL	14
3.1.4. PROGRAMME 5 : EDUCATION DE BASE DES JEUNES ET DES ADULTES	15
3.1.5. PROGRAMME 6 : MODERNISATION DES DAARA	15
3.1.6. PROGRAMME 7 : GOUVERNANCE SOUS – SECTORIELLE DU MEN	16
3.2. PROGRAMMES DU MINSITERE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLES, DE L'APPRENTISSAGE ET DE L'ARTISANAT (MFPAA)	17
3.2.1. PROGRAMME 1 : DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE	18
3.2.2. PROGRAMME 2 : DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE	19
3.2.3. PROGRAMME 3 : PILOTAGE, GESTION ET COORDINATION ADMINISTRATIVE	19
3.3. PROGRAMMES DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION (MESRI)	19
3.3.1. PROGRAMME 1 : EDUCATION SUPERIEURE	20
3.3.2. PROGRAMME 2 : RECHERCHE ET INNOVATION	21
3.3.3. PROGRAMME 3 : ŒUVRES SOCIALES UNIVERSITAIRES	22
3.3.4. PROGRAMME 4 : PILOTAGE, GESTION ET COORDINATION ADMINISTRATIVE DU SOUS-SECTEUR	23
4. CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION	23
4.1. Estimation des besoins de financement des programmes	23
4.2. Gouvernance du secteur de l'Education et de la Formation	25
CONCLUSION	28

CONTEXTE/JUSTIFICATION

La présente Lettre de Politique Générale pour le Secteur de l'Éducation et de la Formation (LPGS-EF) met à jour celle élaborée en 2013 et déclinée en Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence (PAQUET) pour la période 2013-2025. L'actualisation a été rendue nécessaire par des évolutions et réorientations qui impactent de façon substantielle l'environnement et le champ de l'éducation et de la formation, notamment :

- Au niveau national, le Plan Sénégal Emergent, l'Acte III de la Décentralisation, la Concertation Nationale sur l'Avenir de l'Enseignement Supérieur (CNAES) et les Assises de l'Éducation et de la Formation (AEF) ;
- Aux niveaux régional et continental, les réformes de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et la stratégie continentale de l'éducation 2016/2025 ;
- Au niveau international, le programme 2030 des Nations-Unies et le cadre d'action de l'Objectif de Développement Durable 4 (ODD4).

Ces visions, programmes et réformes orientés vers des transformations holistiques pour la prospérité économique, l'inclusion sociale, la sauvegarde de l'environnement et l'épanouissement humain prennent tout leur sens dans un contexte de transitions critiques pour le devenir du Sénégal, de l'Afrique et du monde :

- La transition d'un pays pauvre, inégalitaire et en proie avec des défis démocratiques et une croissance faible vers un Sénégal qui s'engage résolument dans la transformation et l'accélération économiques, la mobilité et l'inclusion sociales, le renforcement et la stabilisation de l'Etat de droit ;
- Celle d'un continent subissant de multiples fractures entravant son développement vers une Afrique unifiée qui valorise son énorme potentiel pour asseoir la prospérité, la solidarité et la paix ;
- Celle d'un monde d'intolérances et de menaces contre l'environnement, d'inégalités entre et dans les pays vers un monde où le développement durable combiné à la révolution scientifique, technologique et médiatique offre à l'humanité des possibilités sans précédent de satisfaire ses besoins essentiels, d'assurer son épanouissement intégral et de préserver l'avenir des générations futures.

Face à ces confrontations en cours entre l'ancien et le nouveau s'exprime une forte volonté politique au plan aussi bien national (PSE) qu'africain (agenda 2063) et mondial (programme 2030) de transformer le modèle de développement en cause pour l'axer sur la durabilité et la satisfaction des besoins de tous les êtres humains. L'actualisation de la LPGS-EF se nourrit donc des interpellations que soulèvent les défis du contexte actuel ainsi que des réponses à leur apporter, notamment de l'approche holistique et intégrée du développement durable et des politiques transformationnelles d'éducation et de formation qui sont censées en être la base et le moteur. Dans ce sens, la LPGSEF repositionne la vision et les missions de l'éducation et de la formation dans les nouveaux cadres de développement, aligne les objectifs et stratégies du secteur sur les nouveaux référentiels et adapte les rythmes et la période de réalisation aux cibles/échéances fixées. Le document de la LPGSEF présente ainsi :

- La situation actuelle de l'éducation et de la formation (1) ;
- Le nouveau cadre stratégique de politique sectorielle orienté vers les défis majeurs à relever (2) ;
- Les orientations, objectifs et indicateurs des programmes sous-sectoriels (3) ;
- Le cadre de mise en œuvre et de suivi-évaluation au niveau sectoriel (4).

1. SITUATION ACTUELLE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

1.1. Les acquis et forces

L'évaluation de la phase 1 du PAQUET (2013-2015) montre que, dans la période, le système a continué d'engranger des acquis non négligeables. En direction de l'amélioration de la qualité des apprentissages, le Développement Intégré de la Petite Enfance (DIPE), l'Éducation de Base des Jeunes et Adultes (EBJA) et les compétences de vie courante ont intégré les référentiels de formation des Centres Régionaux de Formation de Personnels de l'Éducation (CRFPE) et celui destiné à la formation des facilitateurs. Le DIPE a mis en place un dispositif de suivi-encadrement rapproché des éducateurs. L'EBJA développe une expérimentation prometteuse de modernisation des Daara et d'insertion/réinsertion des enfants hors- école dans le système éducatif. L'EBJA et l'enseignement supérieur ont enregistré une amélioration nette des résultats aux examens et un renforcement de l'efficacité interne comme la Formation Professionnelle et Technique (FPT) avec des taux de promotion autour de 94%. La rénovation des programmes de FPT selon l'approche par compétences (APC) les articule mieux aux besoins du marché du travail et promeut de nouveaux programmes en 2015. La dotation des établissements en

équipements informatiques et leur connexion à Internet progressent, avec des taux de 48% pour les lycées, de 24% pour les collèges d'enseignement moyen et de 7% pour les écoles élémentaires. Il en est de même pour le nombre de Blocs scientifiques et Technologiques (BST) qui est passé de 08 à 20. Au supérieur, l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation (TICE) se traduit notamment par la création de l'Université virtuelle du Sénégal avec 20 espaces numériques ouverts (ENO) sur 50 en cours de construction dans les différents départements et la connexion de cinq (5) universités publiques au Réseau national.

L'élargissement et la diversification de la carte scolaire et universitaire se poursuivent avec l'expansion des collèges et lycées de proximité, l'implantation de nouveaux pôles universitaires et la création des filières de formation professionnelle courte matérialisée par la mise en place du réseau des Instituts supérieurs d'Enseignement professionnel (ISEP) dont 5 sur 14 sont en cours de mise en œuvre sans compter l'effectivité du système Licence-Master-Doctorat (LMD) régulant la mobilité interuniversitaire. La FPT renforce cette dynamique avec l'introduction et le développement de la formation par alternance et de l'apprentissage (centres de formation/entreprises/maitres-artisans) ainsi que l'élargissement du réseau d'établissements. Le développement des établissements de proximité et des pôles universitaires régionaux réduit les disparités géographiques. Le taux brut de scolarisation (TBS) du Moyen s'est nettement accru de 54,60% en 2012 à 58,40% en 2015 tout comme celui de l'Enseignement secondaire général (ESG) de 25,9% à 33,2% pendant que le nombre d'apprenants inscrits dans les structures de la FPT pour 100 000 habitants est passé de 300 à 402 et le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants a connu une progression en passant de 906 à 1037. Le renforcement de l'équité se reflète dans la parité en faveur des filles dans le préscolaire, le cycle fondamental et la FPT ainsi que dans les progrès continus aux niveaux secondaire et supérieur. Le secteur de l'Éducation et de la Formation est aussi en bonne voie dans l'implantation d'une gouvernance basée sur les principes de participation, de partenariat, d'imputabilité, de reddition des comptes et de transparence. Les structures de concertation, de dialogue et de gestion participative ont été mises en place et fonctionnent du niveau central (GNPEF) jusque dans les établissements en passant par les paliers intermédiaires décentralisés et déconcentrés (CRCS, CDCS, CLEF, CGE). L'adoption de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) avec la planification et la budgétisation basées sur les résultats tout comme la programmation pluriannuelle, les cadres de mesure du rendement (CMR) et les contrats de performances se généralisent dans les sous-secteurs. Des gains d'efficacité sont notés dans la gestion des ressources humaines grâce à des applications dédiées (MIRADOR – SIRH – CAMPUSEN). Ces acquis reposent sur d'importants investissements que reflète la croissance des dépenses publiques en éducation dont la part dans le produit intérieur brut (PIB) est passée de 6% en 2012 à 7,73 % en 2014 et dans les dépenses publiques totales de 21,04% à 25,36 %.

1.2. Les contre-performances et faiblesses.

En contrepois des dynamiques que portent les acquis et les efforts consentis pour développer le système, l'analyse des contre-performances de la période révèle des faiblesses pouvant compromettre l'évolution souhaitable du système. Le DIPE, base vitale de préparation des apprenants à la réussite scolaire voire professionnelle, accueille trop peu d'enfants avec un TBPS de 16,5 % en 2015. En outre, le bilan des compétences des enfants entrant au cours d'initiation (CI) souligne les faiblesses des modèles de prise en charge de la petite enfance. Il peut être tentant de faire le lien entre ce double handicap et l'insuffisance des résultats d'apprentissage dans le système, notamment pour les compétences de base dans l'enseignement élémentaire où, en début de cycle, 29% et 62% des élèves atteignent respectivement le seuil « suffisant » de compétences en langue et en mathématiques. En fin de cycle, ces chiffres s'élèvent à 61% et 59% (Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC) 2014). En outre, parmi les dix pays couverts par l'évaluation PASEC, le Sénégal enregistre les écarts les plus élevés (langue 207 et mathématiques 230) entre les déciles supérieurs et inférieurs. Ce qui reflète de fortes inégalités dans les résultats d'apprentissage des élèves faisant obstacle à l'objectif d'une éducation de qualité pour tous. Face à cette situation préoccupante, on observe une quasi-absence de dispositifs d'anticipation et de gestion des décrochages scolaires, de prise en charge des apprenants en difficulté ainsi qu'un taux faible d'encadrement et de suivi des enseignants et chefs d'établissement. L'impact sur l'efficacité interne se traduit par un accroissement des abandons précoces, entre 2012 et 2015, de 7,70 % à 9,80 % dans l'élémentaire et de 9,10% à 11,50% dans l'enseignement moyen. Par ailleurs, le manque d'attractivité des disciplines et filières scientifiques et technologiques persiste aux niveaux secondaire et supérieur avec la stagnation des effectifs dans les séries scientifiques à environ 7,3% entre 2012 et 2015 et la baisse du pourcentage d'élèves de seconde dans les séries scientifiques de 32,60% à 28,60%. En matière d'accès et ceci en dépit de l'augmentation des TBS, les capacités d'accueil du système ne progressent pas au rythme de la demande et de l'allongement de l'obligation scolaire. Environ 47% des enfants d'âge scolaire

restent en dehors du système. Ce qui continue d'alimenter un taux élevé d'analphabétisme de la population jeune et adulte (54%).

L'écart notoire souligné entre l'importance des investissements et l'insuffisance des résultats obtenus dans le système soulève des problèmes sérieux d'inefficience et d'inefficacité dans la gouvernance et, particulièrement, dans l'allocation et l'utilisation des ressources. Le taux de transition du cycle fondamental vers la FPT se situe dans l'ordre de 7% en 2016. Malgré les efforts consentis, la progression demeure encore lente au regard de la cible de 30% en 2025. En effet, l'élargissement de l'accès est plombé par les coûts élevés des constructions et des équipements des structures de formation en plus des lenteurs constatées dans la réalisation des infrastructures. En outre, l'obsolescence des équipements et leur insuffisance, réduit le nombre de postes de travail. Aussi, l'implantation des programmes selon l'APC est toujours insuffisante du fait de l'existence d'établissements peu adaptés. Par ailleurs, des faiblesses importantes demeurent encore dans la politique de déploiement de l'apprentissage, les infrastructures existantes du dispositif de la maison de l'outil n'étant pas fonctionnelles et l'architecture peu adaptée.

Il est à noter également l'insuffisance en équipement des ateliers artisanaux sélectionnés, la faible prise en charge de la cible apprentissage des Daara, le manque d'harmonisation des supports didactiques, la faible appropriation et/ou utilisation des référentiels par les maîtres artisans (MA), la faible utilisation des langues nationales, le sous-équipement de certains ateliers qui rend difficile l'implantation des programmes d'études, la faible synergie des intervenants particulièrement les projets et programmes et la faiblesse des moyens alloués à l'Apprentissage.

En somme, les ressources financières sont insuffisantes pour le développement du sous-secteur. Les allocations budgétaires de la FPT demeurent encore faibles au regard des ambitions du Département.

Plus globalement, la coordination du secteur reste handicapée par des facteurs et forces centrifuges faisant obstacle à une mutualisation synergique et à une mise en œuvre cohérente et efficace de la politique d'ensemble. L'effectivité et l'approfondissement de la décentralisation et de la gestion participative dans le secteur sont hypothéqués par l'engagement timide des collectivités locales et des communautés au regard des compétences et responsabilités dévolues encore que celles-ci méritent d'être définies de manière plus précise et plus opérationnelle. La conduite du changement ne bénéficie pas encore d'un cadre de pilotage intégrant suivi, évaluation, capitalisation et partage des leçons apprises pour des ajustements périodiques.

1.3. Défis et besoins majeurs de développement du secteur

Pour son développement, le secteur est confronté à des défis persistants et nouveaux qu'il doit relever. Pour les premiers, on peut souligner notamment :

- Inclusion, dans un contexte de croissance démographique encore relativement élevé (3%), de nombreux enfants exclus du système éducatif (soit 1 174 077, USAID 2017) et d'une masse excessive d'adultes analphabètes (54,6 %, ANSD, 2017) ;
- Relèvement de la qualité faible de l'éducation traduite aussi bien par les résultats d'apprentissage insuffisants que par l'inefficacité interne du système ;
- Repositionnement d'une offre d'éducation et de formation inadaptée à la demande, inadaptation reflétée aussi bien par le manque de pertinence et d'efficacité externe que par la forte prédominance des séries littéraires au détriment des filières scientifiques et techniques reléguées à la marge ;
- Elimination des nombreux facteurs et sources d'inefficience et d'inefficacité dans l'allocation et dans l'utilisation des importantes ressources publiques mobilisées ;
- Résolution durable de la difficile équation de l'instabilité chronique du système du fait de perturbations et grèves fréquentes et cycliques d'enseignants et/ou d'élèves/étudiants ;
- Prise en charge d'un cadre problématique de vie scolaire et universitaire pour lutter contre les pollutions et nuisances, assurer le traitement des déchets solides et liquides ainsi que la gestion des risques et catastrophes ;
- Mise en œuvre urgente d'un programme ciblé et efficace de renforcement des faibles capacités institutionnelles et techniques actuelles de gouvernance centrale et décentralisée du secteur.

Les défis nouveaux proviennent pour l'essentiel des nouvelles exigences posées au secteur par les ambitions relativement élevées du PSE, de la concertation nationale sur l'avenir de l'enseignement supérieur, des assises de l'éducation et de la formation, de l'Acte III de la décentralisation, des réformes de l'UEMOA ainsi que des Agendas post 2015 africain et mondial :

- Mise en œuvre de politiques transformationnelles, de réformes et d'innovations difficiles mais nécessaires pour atteindre d'ici 2030 les cibles de l'ODD4 ;
- Réorientation du système, des cultures et pratiques des acteurs vers une éducation de qualité pour tous entendue comme réussite des apprentissages par toutes et tous, compétences pour un emploi décent, une forte identité culturelle, des modes de vie durables, la paix et une citoyenneté nationale, continentale et mondiale active en libertés et droits comme en devoirs et responsabilités
- Réorientation de l'attraction pédagogique et de la guidance vocationnelle de façon à développer une masse critique de compétences techniques et professionnelles (cible de 30% au moins des sortants du cycle fondamental orientés vers la FPT) et de compétences scientifiques et technologiques (cible de 40% de scientifiques parmi les diplômés de l'enseignement secondaire et supérieur) ;
- Mobilisation d'un financement à la hauteur des nouvelles ambitions et adoption de modes d'allocation, d'utilisation et de gestion plus efficaces et équitables afin de faire face avec succès aux défis, notamment aux coûts de l'explosion des effectifs d'élèves, d'enseignants et autres personnels ;

Conduite du changement combinant l'impulsion forte d'une gouvernance centrale à la dynamique en profondeur portée par la base qui exige la participation pleine et active des collectivités locales, des communautés et des acteurs de l'établissement.

2. CADRE STRATEGIQUE SECTORIEL

Le cadre stratégique fixe les référentiels, la vision et les missions, les principes et valeurs, les axes et objectifs stratégiques de développement du secteur.

2.1. Orientations sectorielles

i. Référentiels de la politique d'éducation et de formation

La politique d'Education et de Formation se fonde essentiellement sur les référentiels que voici :

- Le PSE qui exige du Système d'Education et de Formation (SEF) la formation du capital humain et de la nouvelle citoyenneté capables de promouvoir le nouveau cadre de développement accéléré et durable pour une *« économie compétitive soutenue par une croissance forte aux fruits mieux répartis sur l'ensemble du territoire ; une population instruite, bien formée et engagée au niveau des communautés locales et nationale, une meilleure qualité de vie ; la paix, la stabilité et la démocratie ; la bonne gouvernance et l'aménagement dynamique et équilibré des territoires »*.

- Les onze (11) décisions présidentielles issues de la CNAES : *« réorienter le système d'enseignement supérieur vers les sciences, la technologie, les formations professionnelles courtes ; mettre les Tics au cœur du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche pour améliorer l'accès à l'enseignement supérieur et l'efficacité du système ; améliorer le pilotage du système d'enseignement supérieur et de recherche et réformer la gouvernance des établissements publics d'enseignement supérieur ; instaurer une culture de la paix au sein des Etablissements publics d'enseignement supérieur ; favoriser la carrière des enseignants, des chercheurs et du personnel administratif, technique et de service ; faire de l'étudiant un acteur de sa formation, favoriser sa réussite et améliorer ses conditions de vie ; renforcer la carte universitaire pour favoriser l'accès, diversifier l'offre de formation et assurer la qualité de l'enseignement supérieur ; donner un nouvel élan à la recherche et à l'innovation ; ouvrir l'espace sénégalais de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'Afrique et au monde ; améliorer la gestion des budgets et ressources propres des universités par la mise en place de procédures et mécanismes modernes et transparents ; investir dans l'enseignement supérieur et la recherche à la hauteur de notre nouvelle ambition. »*

- Les onze (11) décisions présidentielles issues des AEF qui posent les orientations, stratégies et mesures fondatrices d'une Ecole pour Tous, une Ecole de Qualité et une Ecole viable, stable et pacifiée : *« réorienter le système éducatif vers les sciences, les mathématiques, le numérique, les technologies et l'entrepreneuriat ; généraliser la prise en charge de la petite enfance ; améliorer l'équité dans l'accès ; développer l'enseignement arabo-islamique et l'articuler au système éducatif ; développer la formation professionnelle et l'adapter aux besoins du marché du travail ; développer l'alphabétisation et renforcer la place des langues nationales ; promouvoir l'inclusion des filles et des enfants à besoins éducatifs spéciaux ; renforcer la professionnalisation des ressources humaines ; améliorer la qualité des enseignements-apprentissages ; promouvoir un enseignement privé de qualité ; améliorer la gouvernance et consolider le dialogue social pour un système éducatif performant. »*

- L'Acte III pour permettre aux collectivités locales d'impulser leur propre développement en s'appuyant notamment sur les compétences qui leur sont transférées dans le domaine de l'éducation et de la formation à travers la communalisation intégrale (préscolaire, écoles primaires et EBJA, langues nationales et tradition orale, lutte

contre l'analphabétisme), l'érection du département en Collectivité locale (lycées et collèges, bourse des métiers, partenariat école/entreprises, valeurs civiques et citoyenneté active) et l'organisation des régions en pôles de développement économique (Formation professionnelle et technique).

- Les réformes de l'UEMOA pour un cadre harmonisé des finances publiques orienté vers la gestion axée sur les résultats et l'efficacité de la dépense à travers le passage d'un budget de moyens à un budget de résultats, la transparence et la discipline budgétaires, la présentation plus exhaustive des crédits en programmes, la mise en place de la programmation pluriannuelle du budget et d'un nouvel acteur budgétaire, le responsable de programme.

- L'agenda 2063 de l'Union Africaine pour une « révolution des compétences » à même de promouvoir une « Afrique pacifique et prospère, intégrée, dirigée par ses propres citoyens et occupant la place qui est la sienne dans la communauté mondiale et l'économie du savoir » ;

- La stratégie continentale de l'éducation 16/25 qui propose de réorienter les systèmes africains d'éducation et de formation vers onze objectifs de réalisation de la vision du futur de l'Afrique, notamment : revitaliser la profession d'enseignant, renforcer les programmes de sciences et de mathématiques, élargir les possibilités de la FPT, promouvoir l'éducation pour la paix...

- La Stratégie 2024 pour la Science, la Technologie et l'Innovation pour l'Afrique (STISA-2024) pour répondre au besoin de transformation de l'Afrique en une société basée sur la connaissance et impulsée par l'innovation ; le partenariat pour le développement des compétences en sciences appliquées, ingénierie et technologies (PASET) lancé en 2013 comme plateforme internationale réunissant les Etats africains, le secteur privé ainsi que de nouveaux partenaires ayant massivement investi en Afrique, dont le Brésil, la Chine, l'Inde et la République de Corée ainsi que le premier Sommet continental sur la revitalisation de l'Enseignement supérieur en Afrique (mars 2015, à Dakar) ;

- Le programme 2030 des Nations-Unies pour transformer le monde dans la perspective du développement durable à travers la réalisation de dix-sept objectifs (ODD) et de 169 cibles formant un cadre d'action qui concilie les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable pour une approche intersectorielle de l'éradication de la pauvreté et de la faim, de la lutte contre les inégalités et les discriminations, de l'égalité des genres et de l'autonomisation des filles et des femmes, de la préservation de l'environnement et de la paix ...

- Le cadre d'action pour la mise en œuvre de l'ODD4 qui fixe dix cibles pour promouvoir une éducation de qualité inclusive et équitable et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous, avec notamment la généralisation d'une année de préscolarisation et la préparation à un travail décent pour tous ainsi que l'alphabetisation des jeunes et des adultes

ii. *Vision et missions du SEF*

Se situant dans cette perspective transformationnelle, la vision présente « *un système d'éducation et de formation (SEF) pacifié et stable, diversifié et intégré pour inclure en toute égalité chacune et chacun, motivant et de qualité pour la réussite de toutes et de tous, pertinent et efficace en tant qu'outil de développement des compétences nécessaires à l'émergence d'un Sénégal prospère et solidaire* ».

De cette vision se déclinent les missions du SEF :

- Elever le niveau intellectuel, culturel et scientifique de la population en garantissant tout d'abord l'exercice effectif, gratuit et universel du droit fondamental à l'éducation ;

- Former un type de sénégalais ancré dans une citoyenneté républicaine et démocratique consciente et active, attaché au respect et à la promotion des valeurs nationales et africaines, acquis aux comportements et modes de vie durables, compétent et motivé dans l'exercice de sa profession et dans le service à la nation, intégré dans la culture scientifique et technologique du XXIe siècle et engagé dans l'apprentissage tout au long de la vie ;

- Promouvoir un modèle social inclusif où règnent l'Etat de droit, la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des libertés et droits humains fondamentaux, la participation citoyenne, la coopération et la solidarité, la justice sociale et le développement axé sur l'humain, l'égalité des genres et l'autonomisation des filles et des femmes, la protection sociale et la santé pour tous, la préservation de l'environnement, l'esprit de tolérance et de paix ;

- Contribuer à la transformation structurelle de l'économie et au développement durable du Sénégal en dotant le pays du capital humain nécessaire.

iii. *Principes et valeurs*

Les principes et valeurs constituent les référentiels philosophiques et axiologiques qui guident l'action du SEF à tous les niveaux et dans tous les sous-secteurs. Ils s'inspirent des droits humains fondamentaux, des normes républicaines et des aspirations humanistes universelles, africaines et sénégalaises.

○ **Responsabilité étatique et partenariat**

Le SEF est placé sous la responsabilité de l'État qui garantit l'exercice effectif du droit à l'éducation à tous les citoyens, assure et contrôle le respect de l'obligation scolaire, la qualité de l'éducation et de la formation dispensées, la certification de la réussite aux examens officiels et les titres décernés. En fonction des pouvoirs et ressources dévolus par l'Etat, les collectivités locales publiques contribuent à cette mission d'éducation et de formation. L'initiative privée est également encouragée à y concourir dans les conditions définies par la loi tout comme la participation des communautés et le partenariat avec les organisations de la société civile.

○ **Démocratie, respect de la dignité humaine, sensibilité à l'égalité des chances, à l'équité et à l'inclusion**

Le SEF est démocratique en ce qu'il assure, sur un pied d'égalité, l'accès à l'éducation et à la formation sans discrimination de sexe, d'origine sociale, de race, d'ethnie, de région, de religion ou de nationalité. Il offre, à chacune et à chacun, les opportunités d'éducation et de formation adaptées à ses besoins pour donner des chances égales de réussite à tous. Le SEF est équitable et sensible, dans toutes ses dimensions, aux facteurs et conditions d'égalité des sexes et d'inclusion des personnes vivant avec un handicap et vulnérables.

○ **Laïcité et respect de la liberté de conscience, esprit de tolérance et culture de la paix**

L'Éducation est laïque au sens où elle respecte et garantit à tous les niveaux la liberté de conscience. Dans cette laïcité positive, l'Etat permet aux établissements de dispenser, en accord avec les familles, un enseignement religieux basé sur la tolérance, le respect des autres religions et la paix.

○ **Apprentissage tout au long de la vie**

Le SEF mobilise toutes les possibilités d'apprentissage formelles, non-formelles, informelles, présentielles, à distance, à domicile, au travail, dans les lieux de loisir, partout et à tout âge, dans les langues nationales et internationales afin d'éradiquer l'analphabétisme de façon complète et définitive et d'offrir à chacun les compétences nécessaires pour s'adapter aux mutations rapides, se recycler et se perfectionner professionnellement et/ou de mettre à jour ses connaissances. Le SEF se positionne ainsi résolument dans la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie au XXI^e siècle.

○ **Enracinement identitaire et ouverture à l'universel**

Le SEF promeut l'identité culturelle sénégalaise et africaine à travers l'enseignement des langues, de l'histoire et du patrimoine culturel sénégalais et africains. Il cultive chez les jeunes la fierté profonde d'appartenance sénégalaise et africaine ainsi que l'engagement enthousiaste dans la construction de la vision du futur du Sénégal et de l'Afrique à travers la prise de conscience des solidarités interafricaines, des idéaux du panafricanisme et de la nécessaire intégration africaine. Il articule cet enracinement à l'ouverture au monde, aux langues de communication internationale, aux principes universels et humanistes de droits et libertés, aux idéaux d'échanges, de coopération et de paix entre les peuples.

○ **Pertinence et liens interactifs avec le milieu environnant**

Le SEF s'attache à la pertinence des apprentissages en relation avec les défis et problématiques spécifiques de développement du contexte local, national et africain. Il développe des liens interactifs entre les processus d'apprentissage et les milieux environnants en ouvrant les espaces d'éducation et de formation aux communautés et acteurs locaux et en promouvant des démarches d'acquisition des compétences basées sur l'exploration de ces milieux.

○ **Culte de la qualité et de la performance dans le service à la nation**

Le SEF est au service de la nation sénégalaise. A cette fin, il prépare les acteurs au culte de la qualité des apprentissages, à la focalisation sur l'efficacité externe de la formation et à l'attachement à la performance pour une contribution décisive de l'éducation au développement du Sénégal.

iv. *Axes stratégiques d'action*

Les options et priorités de politique et de stratégies sont définies comme des réponses aux défis majeurs, persistants et nouveaux, posés au secteur :

- Re-finalisation de l'éducation et de la formation vers la promotion de modes de vie durables, de compétences pour l'accélération économique et un emploi décent pour tous, l'affirmation de l'identité culturelle et l'ouverture

à la citoyenneté mondiale renforçant ainsi le sens des apprentissages en termes d'utilité et d'utilisation pour résoudre des problèmes essentiels de vie et de travail ;

- Impulsion nouvelle à la couverture équitable des besoins d'éducation en ciblant plus spécifiquement les enfants, jeunes et adultes actuellement laissés pour compte, notamment les personnes vivant avec un handicap, en liant autant que possible l'octroi de bourses familiales à la scolarisation des enfants, en assurant le continuum éducation-formation de façon à articuler étroitement l'offre à la diversité de la demande, à valoriser et à mobiliser toutes les ressources et modalités éducatives formelles, non-formelles et informelles disponibles et à tirer un maximum de profit du fort potentiel des initiatives du secteur privé, des interventions de la société civile et de la participation communautaire ;
- Approche systémique de l'amélioration de la qualité de l'éducation qui articule la chaîne des apprentissages du préscolaire au supérieur et mobilise les divers facteurs de qualité et leur interaction en se focalisant sur la transformation des cultures et pratiques des enseignants et des directeurs d'établissement vers la réussite pour tous, la promotion de l'égalité dans la qualité, le développement de stratégies bilingues basées sur les langues nationales, la mise en place de dispositifs fonctionnels de soutien et de rattrapage pour les apprenants en difficulté ainsi que d'assurance qualité, le tout adossé à un système fonctionnel de suivi des apprentissages et des normes et standards de qualité et à l'optimisation de l'allocation et de l'utilisation des ressources pour plus de résultats d'apprentissage ;
- Développement de politiques hardies et novatrices pour la promotion de l'apprentissage des mathématiques, des sciences et de la technologie : réforme des curricula et de la pédagogie et création d'un environnement incitatif et motivant afin de renforcer leur place et leur attractivité, la clarification de leurs liens avec les problématiques de la vie courante et leur compréhension conceptuelle ;
- Intégration pédagogique des TICE pour offrir une masse de ressources didactiques au moyen de mallettes/ordinateurs et de tablettes, réduire le retard de scolarisation dans les régions les plus défavorisées à travers le déploiement du Système d'Information du Ministère de l'Education nationale, favoriser l'accès aux supports d'apprentissage et mieux impliquer les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants au moyen du mobile, permettre un suivi en temps réel de la vie de l'école et un accompagnement plus réactif de sa gestion par les autorités éducatives de proximité et favoriser la circulation ascendante et descendante de l'information ;
- Adaptation de l'offre d'éducation et de formation à la demande de la société, en particulier par une réorientation des apprentissages vers l'employabilité (emploi, auto-emploi et entrepreneuriat) et les besoins de l'économie, les compétences génériques de travail, les filières professionnelles aux niveaux fondamental, secondaire et supérieur, les partenariats de formation avec les entreprises et d'apprentissage avec les maîtres-artisans, le tout appuyé par un système d'orientation et de guidance vocationnelle sans oublier les incitations sous forme de bourses, de dons d'équipements ou autres ;
- Développement de la recherche et de l'innovation à tous les niveaux pour appuyer les démarches de résolution de problèmes face aux défis que rencontrent les processus de transformation et de réforme ;
- Mise en place d'un cadre institutionnel de gouvernance solide et capable d'assurer :
 - une pacification durable des espaces scolaire et universitaire,
 - un renforcement du processus de déconcentration /décentralisation de la gestion de l'éducation et de la formation,
 - une mutualisation des ressources et une mise en œuvre sectorielle cohérente,
 - la généralisation de la GAR et des CDP fondés sur la traçabilité, l'imputabilité et la reddition des comptes,
 - l'application intégrale du cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA,
 - le déploiement du numérique pour renforcer le pilotage du système, notamment dématérialiser certains actes administratifs et créer des interfaces entre les différents logiciels existants (FINPRONET, MIRADOR, GIRAFE, – SIRH – CAMPUSEN) afin de les mettre en cohérence, de donner corps aux principes de la GAR et d'améliorer in fine tout le processus de transformation des ressources en résultats.

2.2. Objectifs stratégiques et actions prioritaires du secteur

Au niveau du secteur, le SEF poursuit trois objectifs stratégiques avec les axes prioritaires d'action relatifs à chacun d'eux :

Objectif 1 : Améliorer la qualité de l'éducation et de la formation dans toutes ses dimensions : 1. Structuration du pilotage du système éducatif autour de l'amélioration de la pertinence et de qualité des formations

et de l'identification des vulnérabilités et des stratégies de remédiation développées pour des parcours réussis d'apprentissage des élèves et des jeunes sur toute la chaîne des apprentissages du préscolaire au supérieur ; 2. Renforcement de la professionnalisation et de l'engagement du personnel pour la réussite des apprentissages par toutes et tous ; 3. Aménagement d'espaces d'éducation et de formation suffisamment dotés en ressources et appuis pour assurer un accueil inclusif et la réussite des enseignements et apprentissages, en particulier pour les publics et territoires les plus vulnérables ; 4. Mise en place d'un système national de pilotage de la qualité pour le suivi, l'évaluation périodique et l'amélioration continue des résultats d'apprentissage et d'insertion des jeunes ; 5. Soutien au développement de la recherche et de l'innovation pour répondre aux besoins d'amélioration des politiques et des services d'éducation et de formation et de développement durable et inclusif de l'économie nationale.

Objectif 2 : Renforcer, à tous les niveaux, la couverture, la diversification et l'équité de l'offre d'éducation et de formation : 1. Impulsion nouvelle à donner à la couverture équitable des besoins d'éducation et de formation par la réduction des disparités ; 2. Adaptation de l'offre d'éducation et de formation aux exigences de l'égalité ; 3. Renforcement de l'inclusion dans l'éducation et la formation ; 4. Mobilisation du potentiel des communautés de base et du secteur privé pour la diversification et l'élargissement de l'offre.

Objectif 3 : Promouvoir une gouvernance sectorielle intégrée, inclusive, partenariale, décentralisée, transparente et efficace : 1. Renforcement du cadre et du fonctionnement de la gouvernance intégrée du secteur ; 2. Application intégrale du cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA avec généralisation de la GAR et des CDP ; 3. Repositionnement du niveau central et approfondissement du processus de déconcentration/décentralisation pour le pilotage et la gestion de l'éducation et de la formation ; 4. Promotion d'un système de communication multidimensionnelle et d'un dialogue constructif et durable avec les différentes parties prenantes pour l'adhésion large aux politiques éducatives, la sanctuarisation des espaces d'éducation et de formation et l'établissement de partenariats entre le secteur, la société et les entreprises ; 5. Renforcement de la Gestion équitable des ressources allouées au secteur ; 6. déploiement du numérique pour renforcer le pilotage du système, notamment dématérialiser certains actes administratifs et créer des interfaces entre les différents logiciels existants.

3. ORIENTATIONS DES PROGRAMMES SOUS-SECTORIELS

La mise en œuvre des objectifs stratégiques du secteur se déroule à travers quinze (15) programmes sous-sectoriels distribués en trois (3) centres de responsabilités : Ministère de l'Education nationale (MEN) : sept (7) programmes ; Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et l'Artisanat (MFPAA) : quatre (4) programmes ; Ministère l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) : quatre (4) programmes. Par ailleurs, le Ministère en charge de la petite enfance contribue dans le SEF à travers l'Agence Nationale de la Petite Enfance et de la Case des Tout-Petits (ANPECTP). L'exécution est programmée de 2017 à 2030 en trois phases pluriannuelles « 4, 5, 4 » : 2018-2021, 2022-2026 et 2027-2030.

3.1. PROGRAMMES DU MEN

Les programmes du **MEN comprennent** : l'Education préscolaire (EPS), l'Enseignement élémentaire (EE), l'Enseignement moyen général (EMG), l'Enseignement secondaire général (ESG), l'Education de Base des Jeunes et Adultes (EBJA), la Modernisation des Daara et le Pilotage, gestion et coordination administrative.

(i) *Vision et missions sous-sectorielles*

Le sous-secteur fait face aux défis d'inclusion de tous, de diversification des opportunités d'apprentissage en réponse à la diversité de la demande, de relèvement des résultats d'apprentissage et de renforcement de la pertinence de l'éducation et de la formation dispensées. Il se projette comme la base effective d'universalisation du droit fondamental à l'éducation et en tant que facteur décisif d'égalisation sociale, d'accélération économique et d'émergence d'une citoyenneté démocratique et écologique avec pour missions :

- Accueillir et préparer les tout-petits, les enfants et les jeunes à aborder avec succès les cycles ultérieurs de formation et l'entrée dans la vie active ;
- Faire acquérir à tous, y compris les adultes, les compétences de base en langue écrite et en mathématiques ainsi que les compétences pour un apprentissage tout au long de la vie et pour l'amélioration des conditions d'existence (santé, alimentation, habitat...) ;

- Assurer à tous les compétences nécessaires pour vivre et travailler au 21e siècle, notamment des capacités de recherche, de réflexion critique, d'explication rationnelle, de jugement, de communication, d'innovation, d'entreprenariat, d'utilisation des TIC ... ;
- Enraciner les jeunes dans leur identité sénégalaise et africaine, notamment à travers l'apprentissage des cultures, des valeurs, des langues et de l'histoire des communautés nationales et continentales ;
- Contribuer, en lien notamment avec les familles et les communautés, à l'éducation religieuse, sociale, morale et civique des enfants et des jeunes ;
- Eveiller et renforcer l'intérêt et les dispositions des enfants et des jeunes pour les activités artistiques, culturelles, physiques et sportives.

(ii) *Principes, valeurs et axes stratégiques d'action du sous-secteur*

Se fondant sur les principes et valeurs d'obligation, d'universalité, d'équité, de proximité, d'adaptation et donc de diversification et d'intégration de services d'éducation de qualité pour tous ainsi que d'excellence, de mérite et de performance pour la formation des futurs cadres du pays, le sous-secteur adopte les axes stratégiques d'action suivants :

- Généralisation d'une année d'éducation préscolaire obligatoire et gratuite pour les enfants de cinq ans (5) à travers notamment l'expérimentation et la mise à l'échelle d'un modèle communautaire porté à la base avec l'accompagnement et le soutien de l'Etat et des collectivités locales ;
- Impulsion, diversification et intégration des offres formelles (y compris le modèle franco-arabe), non-formelles et informelles d'éducation et de formation pour leur adaptation aux besoins spécifiques des différentes cibles afin d'inclure tous dans une éducation de base obligatoire de dix ans et dans des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, en particulier par le moyen de la valorisation des formules alternatives d'éducation de base des jeunes et des adultes, de la modernisation des daara et des opportunités d'auto-apprentissage et d'apprentissage à distance avec des passerelles assurant un continuum éducation-formation, un dispositif de validation des acquis quelle que soit la filière d'apprentissage, y compris par l'expérience, et la promotion d'un cadre partenarial pour la mobilisation et la mise à contribution du potentiel des promoteurs privés, des communautés de base et de la société civile soutenus et accompagnés par l'Etat ;
- Développement de stratégies multilingues par l'introduction, dans l'éducation de base, des langues nationales comme premières langues d'enseignement et supports de facilitation des autres apprentissages, y compris du français ;
- Mise en place d'un dispositif national d'évaluation et de suivi des acquis des apprenants orientant la stratégie systémique d'amélioration de la qualité de l'éducation notamment les dispositifs de prévention et de lutte contre les échecs et abandons scolaires, la formation initiale et continue des personnels ;
- Mise en œuvre des réformes curriculaires et pédagogiques ainsi que la création d'un environnement propice et de fortes incitations aussi bien pour l'attractivité et la réussite des apprentissages en mathématiques, sciences et technologie que pour la promotion de l'utilisation des TIC dans les enseignements apprentissages ;
- Mise en place de dispositifs de guidance vocationnelle et de passerelles, notamment pour favoriser l'orientation du cycle fondamental vers les filières professionnelles et techniques ;
- Perfectionnement de la coordination sous-sectorielle des programmes à travers le renforcement des capacités et du dispositif institutionnel de suivi-évaluation, des systèmes de collecte et de diffusion des données statistiques, du partage des informations et de la communication en articulation avec l'approfondissement de la gestion concertée du sous-secteur au moyen de l'élargissement et de l'amélioration du dialogue dans les Tables de concertation avec les organisations de la société civile, les élus locaux, les syndicats d'enseignants et la Coordination des partenaires techniques et financiers ;
- Distribution plus opérationnelle des compétences entre pouvoir central et collectivités locales, d'une part, et entre celles-ci et services déconcentrés, de l'autre, afin de favoriser la prise d'initiatives et le leadership des collectivités locales, le renforcement de la responsabilisation et de l'imputabilité des acteurs de l'établissement, une meilleure implication de la communauté dans l'éducation sociale et dans les organes de gestion de l'école et la transformation de l'établissement en lieu de socialisation, de citoyenneté et d'éducation au développement durable à travers notamment le gouvernement des élèves, par les élèves et pour les élèves ;

Alignement de tous les programmes du sous-secteur sur les directives du cadre harmonisé des finances de l'UEMOA et du Cadre harmonisé de suivi-évaluation des politiques publiques (CASE) ;

(iii) Objectifs et indicateurs des programmes du MEN

3.1.1. PROGRAMME 1 : EDUCATION PRESCOLAIRE

Objectif 1 : D'ici à 2030, élever la qualité de la prise en charge de la petite enfance de façon à assurer à tous les enfants une meilleure santé, un mieux-être psychosocial et des stimulations d'éveil propices à la réussite des apprentissages ultérieurs.

Indicateurs

(Désagrégés autant que possible par sexe et rural /urbain)

- % de personnels de la petite enfance formés et certifiés
- % d'éducateurs ayant bénéficié d'un suivi encadrement
- % des encadreurs et d'éducateurs qui sont formés sur l'inclusion et à la pédagogie différenciée pour la prise en charge des enfants à besoins spéciaux
- % d'enfants de moins de 5 ans dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par sexe
- % d'enfants de moins de 5 ans vivant dans un environnement d'apprentissage positif et stimulant à la maison
- % de modèles du préscolaire qui remplissent les normes minimales de qualité
- % de structures du préscolaire offrant un cadre d'apprentissage sûr, exempt de violence et accessible aux enfants des deux sexes

Objectif 2: D'ici à 2030, assurer à tous les enfants de cinq ans une éducation préscolaire d'un an qui les prépare à suivre un enseignement primaire tout en incluant au moins 50% des filles et des garçons de moins de cinq ans dans des activités de développement et de soins de la petite enfance :

Indicateurs

(Désagrégés autant que possible par sexe et rural /urbain) : Taux de participation à une année de préscolarisation des enfants de cinq ans

- Taux Brut de préscolarisation
- Taux Brut Accès au Préscolaire
- Taux brut d'accès par section

Objectif 3 : D'ici à 2030, promouvoir un pilotage et une coordination ouverts à la participation communautaire et au partenariat avec le secteur privé, appropriés effectivement par le leadership communal et soutenus efficacement par le niveau central :

Indicateurs

- % de structures disposant de Comités de Gestion d'Ecole (CGE) fonctionnels
- Part du communautaire dans les effectifs du préscolaire
- Part du privé dans les effectifs du préscolaire
- Part du budget du secteur alloué à l'universalisation d'une éducation préscolaire d'un an

3.1.2. CYCLE FONDAMENTAL

Le cycle fondamental est constitué de deux programmes intimement liés : l'élémentaire et le moyen général. Ils composent ensemble l'obligation scolaire de 6 à 16 ans fixée par la Loi n° 2004-37 du 15 décembre 2004. Au-delà, le cycle concerne toutes les modalités formelles, non-formelles et informelles d'éducation de base de 10 ans. Concernant les deux programmes cités, la stratégie de réalisation d'un curriculum continué de 10 ans (voire 11 ans, lorsque l'année d'éducation préscolaire obligatoire sera effectivement intégrée dans le cycle fondamental) repose sur deux principes fondamentaux : la continuité éducative du cycle fondamental et l'acquisition par toutes et tous d'un socle commun de compétences de base jugées indispensables pour vivre et travailler au XXI^e siècle. Le socle commun de compétences est organisé en cinq grandes sphères de développement : sphère 1 : compétences de communication ; sphère 2 : compétences mathématiques, scientifiques et technologiques ; sphère 3 : compétences de préparation au monde du travail ; sphère 4 : compétences culturelles, sociales et citoyennes ; sphère 5 : compétences de développement personnel.

En vue d'assurer la continuité du cycle seront systématisés les écoles élémentaires à cycle complet avec au besoin des classes multigrades dans les localités faiblement peuplées et les collèges d'enseignement moyen de proximité dans la perspective de création d'écoles fondamentales regroupant toutes les étapes. De même, les enseignants de toutes les étapes de ce cycle bénéficieront à tout le moins de temps et de parcours de formation communs qui leur permettront de développer une culture commune et des pratiques professionnelles partagées. L'ambition est aussi d'évoluer vers la constitution d'un corps d'inspection unique, d'un corps d'administrateurs scolaires unique et d'un corps de formateurs unique pour le cycle fondamental.

Même si la réalisation de ce cycle fondamental doit s'effectuer progressivement jusqu'en 2030, aucun programme spécifique n'étant actuellement mis en place pour la piloter, tous les programmes concernés s'inspireront, dès la deuxième phase de mise en œuvre du PAQUET, des axes stratégiques définis pour articuler leurs plans d'action.

3.1.2.1. PROGRAMME 2 : ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE

Objectif 1 : D'ici à 2030, améliorer les résultats des apprentissages de façon à ce qu'au moins 80% des élèves en fin primaire atteignent, sur un pied d'égalité entre filles et garçons, les seuils minimaux de maîtrise des compétences en lecture et en mathématiques tout en comprenant leur utilité et leur utilisation dans la vie courante :

Indicateurs

(Désagrégés autant que possible par sexe, et rural/urbain, par région, catégories socio-économiques, et en fonction des modèles d'école, bilingues ou non) :

- % écoles à faible performance en lecture dans les trois premières années du primaire appuyées par l'inspection ;
- % élèves identifiés dans des situations de vulnérabilité en début de scolarité pris en charge par des interventions ciblées (données : diagnostic des habilités au début de scolarité, plus données comme tableaux de bords-écoles pour la prise en charge de ces élèves)
- % d'élèves atteignant les seuils minimaux de maîtrise en lecture et en mathématiques à la fin de chaque étape (CP, CE2, et CM2)
- % d'élèves de fin de 3ème année qui maîtrisent les compétences en lecture
- Taux d'achèvement du primaire
- Taux de survie par niveau (national, régional, local, et par école)
- Coefficient d'efficacité interne (local et par école)
- % d'encadreurs et d'enseignants formés à l'enseignement de la lecture
- % d'encadreurs et d'enseignants formés sur l'inclusion et sur la pédagogie différenciée pour la prise en charge des enfants à besoins éducatifs spéciaux
- Taux de satisfaction de demande d'ouverture des classes par IEF.
- Taux de réussite au Certificat de fin d'études élémentaires (CFEE)

Objectif 2 : D'ici à 2030, développer une couverture éducative suffisamment diversifiée et intégrée pour assurer à toutes les filles et à tous les garçons un cycle complet d'enseignement primaire gratuit avec une attention particulière pour l'égalité d'accès et d'achèvement des enfants vulnérables :

Indicateurs

(Désagrégés autant que possible par sexe, et rural/urbain, par région, catégories socio-économiques, et en fonction des modèles d'école, bilingues ou non):

- Taux d'admission au CI
- % élèves ne disposant pas de pièces d'état civil, pris en charge au CI
- % enfants de 7 ans ou + au CI, par école.
- TBS ou TNS
- Indice de parité filles/garçons
- Part du privé dans les effectifs
- Part du communautaire dans les effectifs.
- % d'écoles dispensant un enseignement bilingue basé sur une articulation langue nationale-français

Objectif 3 : D'ici à 2030, promouvoir un pilotage et une coordination basés sur la gestion par les résultats, de fortes capacités de pilotage participatif et partenarial et la pleine responsabilisation des communes et des écoles pour renforcer l'efficacité et l'efficacit  des d penses d' ducation, la valorisation et la mobilisation du potentiel des diff rentes parties prenantes et les facteurs et conditions de r alisation des objectifs fix s :

Indicateurs :

- % enseignants qualifi s (CAP) en CI, CP, CE1
- % d' l ves victimes d'intimidation, de ch timent corporel, de harc lement, de violence, de discrimination et d'abus sexuels
- % de contrats de performance CDP ( cole, IEF, IA) d finis et mis en  uvre suite   un dialogue de gestion sur les leviers critiques de la r ussite des  l ves
- % d' coles ayant un CGE dont le plan d'action priorise les interventions en faveur des  l ves en difficult  d'apprentissage
- Taux de r alisation du quantum horaire
- % des Cellules d'Animation P dagogique et Culturelle dont les plans d'action sont d finis et mis en  uvre par rapport   un diagnostic des besoins des  l ves et des enseignants.

3.1.2.2. PROGRAMME 3 : ENSEIGNEMENT MOYEN GENERAL

Objectif 1 : D'ici   2030, am liorer les r sultats des apprentissages de fa on   ce qu'au moins 80% des  l ves en fin d'enseignement moyen ma trisent, sur un pied d' galit  entre filles et gar ons, le socle commun de comp tences fix  par l'Education de base de 10 ans (EDB10) avec un accent particulier sur les comp tences en math matiques, sciences et technologie et qu'au moins 30% des sortants soient orient s vers la FPT .

Indicateurs

(D sagr g s autant que possible par sexe, rural/urbain, par r gion et cat gories socio- conomiques):

- %  l ves qui ont atteint le niveau minimum de comp tences attendues en langue, math matiques, sciences (prendre les r sultats des compositions standardis es ou SNERS moyen, classe de cinqui me)
- Taux de r ussite au brevet de fin d' tudes moyennes (BFEM)
- Taux d'ach vement du moyen
- Taux de survie par niveau (national, r gional, local, et par  tablissement)
- Coefficient d'efficacit  interne (local et par  tablissement)
- % d'encadreurs et d'enseignants form s au traitement de la difficult  scolaire
- % d' l ves orient s vers les s ries scientifiques.
- % d' l ves du moyen orient s vers la formation professionnelle et technique. %  tablissements   faible performance aux  valuations standardis es de langue, math matiques et science appuy es par les services d'inspection de l'enseignement moyen et les formateurs des CRFPE.

Objectif 2 : D'ici   2030, d velopper une couverture  ducative suffisamment diversifi e et int gr e pour assurer   toutes les filles et   tous les gar ons un cycle complet d'enseignement moyen gratuit avec une attention particuli re pour l' galit  d'acc s et d'ach vement des enfants vuln rables :

Indicateurs

(D sagr g s autant que possible par sexe, et rural/urbain, par r gion et par cat gories socio- conomiques) :

- TBS ou TNS
- Indice de parit  filles/gar ons
- Taux de transition cours moyen 2e ann e (CM2) / 6 me
- Part du priv  dans les effectifs
- % des  l ves des  tablissements polaris s fr quentant le BST
- % d' tablissements mis aux normes pour prendre en charge les enfants handicap s moteurs
- % d' tablissements mis aux normes pour prendre en charge les enfants handicap s moteurs

Objectif 3 : D'ici à 2030, promouvoir un pilotage et une coordination basés sur la gestion participative, la pleine responsabilisation des départements et des établissements pour renforcer l'efficacité et l'efficacités des dépenses d'éducation, la valorisation et la mobilisation du potentiel des différentes parties prenantes et les facteurs et conditions de réalisation des cibles fixées :

Indicateurs

- Taux d'utilisation des professeurs dans les disciplines scientifiques (Maths, Sciences et Technologie)
- Taux global d'utilisation des professeurs
- Taux d'exécution des programmes (désagrégé par niveau et par discipline)
- Taux de réalisation du quantum horaire (désagrégé par discipline)
- % d'établissements ayant un CGE dont le plan d'action priorise les interventions en faveur des élèves en difficulté d'apprentissage
- % des Cellules d'Animation Pédagogique et Culturelle dont les plans d'action sont définis et mis en oeuvre par rapport à un diagnostic des besoins des élèves et des enseignants.
- % de contrats de performance CDP (établissement, IEF, IA) définis et mis en oeuvre dans le cadre d'un dialogue de gestion, sur les leviers critiques de réussite des élèves

3.1.3. PROGRAMME 4 : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL

Objectif 1 : D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'enseignement secondaire général de façon à ce qu'au moins 80% des élèves, sur un pied d'égalité entre filles et garçons, achèvent le cycle et réussissent aux évaluations finales avec au moins 40% de scientifiques parmi les diplômés :

Indicateurs

((Désagrégés autant que possible par sexe, et rural/urbain, par région et par catégories socio-économiques)) :

- Taux de survie en classe terminale
- Taux de rétention dans les séries scientifiques (désagrégé par niveau et par genre)
- Taux de promotion (désagrégé par niveau et par genre)
- Taux de réussite au baccalauréat (BAC)
- Part des bacheliers scientifiques dans le nombre total de bacheliers
- Seuil de performance en mathématiques, sciences et technologie (prendre les résultats des compositions)

Objectif 2 : D'ici à 2030, élargir l'accès à l'enseignement secondaire général de façon à pouvoir accueillir 70% des élèves issus du cycle fondamental et que les filières scientifiques attirent au moins 45% des effectifs :

Indicateurs

((Désagrégés autant que possible par sexe, et rural/urbain, par région et par catégories socio-économiques)) :

- % d'élèves nouvellement inscrits dans les secondes scientifiques
- Taux de transition troisième/seconde
- TBS (désagrégé par genre)
- Part du privé dans les effectifs
- Part du communautaire dans les effectifs.
- % d'élèves inscrits dans les filières et séries scientifiques (désagrégé par niveau et par genre)
- % d'établissements mis aux normes pour prendre en charge les enfants handicapés moteurs (enfants à besoins éducatifs spéciaux)

Objectif 3 : D'ici à 2030, promouvoir un pilotage et une coordination basés sur la gestion participative, la pleine responsabilisation des départements et des établissements pour renforcer l'efficacité et l'efficacités des dépenses d'éducation, la valorisation et la mobilisation du potentiel des différentes parties prenantes et les facteurs et conditions de réalisation des objectifs fixés :

Indicateurs

- % d'établissements ayant un CGE dont le plan d'action priorise les interventions en faveur des élèves en difficulté d'apprentissage
- % des Cellules d'Animation Pédagogique et Culturelle dont les plans d'action sont définis et mis en oeuvre par rapport à un diagnostic des besoins des élèves et des enseignants.

- % de contrats de performance CDP (établissement, IEF, IA) définis et mis en oeuvre dans le cadre d'un dialogue de gestion, sur les leviers critiques de réussite des élèves
- Taux global d'utilisation des professeurs
- Taux d'utilisation des professeurs dans les disciplines scientifiques (Maths, Sciences et Technologie)
- Taux d'exécution des programmes (désagrégé par niveau et par discipline)
- Taux de réalisation du quantum horaire (désagrégé par discipline)

3.1.4. PROGRAMME 5 : EDUCATION DE BASE DES JEUNES ET DES ADULTES

Objectif 1 : D'ici à 2030, améliorer la qualité et l'efficacité des programmes d'éducation de base des jeunes et des adultes de façon à ce qu'au moins 90% des apprenants en fin de formation maîtrisent, sur un pied d'égalité entre sexes, les compétences minimales en lecture et en mathématiques ainsi que leur utilité et leur utilisation dans le travail et dans la vie :

Indicateurs

(désagrégés autant que possible par sexe, et rural/urbain, par région et par catégories socio-économiques) :

- % d'apprenants des jeunes et adultes âgés de 15 ans et plus par sexe ayant atteint un seuil minimum de maîtrise en langue, lecture et d'écriture et mathématique et compétence de vie courante dans les classes d'alphabétisation fonctionnelle ;
- % d'apprenants des enfants âgés de 8 à 14 ans par sexe ayant atteint un seuil minimum de maîtrise en langue, lecture et d'écriture et mathématique et compétence de vie courante dans les écoles communautaires de base ;
- % d'apprenants des écoles communautaires de base ayant réussi aux examens scolaires (CFEE et Entrée en 6ème) en fin de cycle

Objectif 2 : D'ici à 2030, développer une offre d'éducation de base suffisamment diversifiée et adaptée à la demande pour inclure tous les jeunes et la plupart des adultes laissés pour compte par le système formel pour contribuer à l'atteinte d'un taux d'alphabétisation de 70% de la population :

Indicateurs

(désagrégés autant que possible par sexe, et rural/urbain, par région et par catégories socio-économiques) :

- Nombre de structures d'alphabétisation ouvertes par an (centres d'alphabétisation formelle (CAF) écoles communautaires de base. (ECB)
- Taux d'alphabétisation de la population
- Nombre d'adultes âgés de 15 ans et plus alphabétisés dans les CAF par sexe
- Nombre d'enfants âgés de 8 à 14 ans par sexe inscrits dans les écoles communautaires de base chaque année
- Nombre d'enfants déscolarisés réintégré dans les écoles communautaires de base chaque année
- Taux d'abandon dans les structures EBJA (CAF, ECB) chaque année

Objectif 3 : D'ici à 2030, promouvoir un pilotage et une coordination ouverts à la participation communautaire et au partenariat avec la société civile et le secteur privé, appropriés effectivement par le leadership communal et soutenus efficacement par le niveau central :

Indicateurs :

- Pourcentage du budget global de l'Education nationale alloué à l'EBJA
- Nombre de réunions trimestrielles tenues par la Cellule interministérielle
- Existence d'un système d'information statistique exhaustif et fiable prenant en compte l'ensemble des projets d'alphabétisation et d'écoles communautaires de Base
- % de structures de concertations fonctionnelles au niveau central et décentralisé

3.1.5. PROGRAMME 6 : MODERNISATION DES DAARA

Objectif 1 : D'ici à 2030, améliorer la qualité des apprentissages dans les Daara modernes de façon à ce que 80% des apprenants achèvent le cycle et atteignent les normes minimales d'acquisition

du coran, d'éducation religieuse, des compétences de base en lecture, en mathématiques et de vie courante :

Indicateurs

(désagrégés autant que possible par sexe, et rural/urbain, par région et par catégories socio-économiques) :

- % d'enfants des daara préscolaires qui atteignent les compétences minimales requises en Coran, éducation religieuse, pré lecture et logico mathématique ;
- % d'apprenants achevant le cycle des daara modernes ;
- % d'apprenants ayant mémorisé le Coran et maîtrisé les compétences de base en éducation religieuse, en lecture et en mathématiques ;
- % de réussite aux évaluations des apprentissages et au CFEE ;
- Nombre de Daara ayant bénéficié du dispositif d'apprentissage de métier du MFPAA ;
- Taux d'abandon dans les daara modernes ;
- nombre de daara modernisés selon les normes de qualité fixées (aspect environnemental et pédagogique) ;
- nombre de maîtres coraniques et d'enseignants en Arabe et en Français formés au curriculum des daara modernes (CDM), au TICE et dans d'autres domaines

Objectif 2 : D'ici à 2030, étendre le programme de modernisation des Daara de façon à offrir aux enfants de 3 à 5 ans inscrits dans un Daara moderne, une éducation préscolaire d'au moins un an, et aux enfants de 6 à 13 ans inscrits dans un Daara moderne, un cycle complet d'apprentissages de base :

Indicateurs

(désagrégés autant que possible par sexe, et rural/urbain, par région et par catégories socio-économiques) :

- nombre de daara modernes construits (publics et non publics) ;
- nombre de daara traditionnels réhabilités (mis à niveau) ;
- nombre d'enfants de 3- 5 ans préscolarisés dans les daara ;
- nombre d'enfants de 5 ans ayant bénéficié d'une année de préscolarisation dans les daara ;
- nombre d'enfants de 6-13 ans scolarisés dans les daara

Objectif 3 : D'ici à 2030, promouvoir un pilotage et une coordination basés sur la gestion participative, la pleine responsabilisation des départements et des établissements à travers le dialogue de gestion :

Indicateurs

- % d'IA ayant mis en place des Equipes techniques régionales (ETR) fonctionnelles pour les daara ;
- Existence d'un Système national d'Information et de Suivi et Evaluation fonctionnel des daara modernes ;
- % de CGE fonctionnels ;
- Part du privé dans les effectifs des Daara ;
- Taux de réalisation des engagements contenus dans les CDP ;

3.1.6. PROGRAMME 7 : GOUVERNANCE SOUS – SECTORIELLE DU MEN

Objectif 1 : D'ici à 2030 améliorer la gouvernance du sous-secteur en renforçant la qualification des personnels et leur productivité ainsi que l'efficacité et l'efficience dans les dépenses publiques :

Indicateurs :

- Taux de qualification des personnels
- Taux d'utilisation des personnels
- Taux d'exécution budgétaire par programme
- Taux d'exécution budgétaire du MEN
- Taux d'utilisation des enseignants dans le sous-secteur
- Degré d'alignement du sous-secteur sur les réformes de l'UIEMOA
- Part du privé dans les effectifs
- Part du communautaire dans les effectifs

Objectif 2 : Approfondir l'opérationnalisation de la déconcentration et la décentralisation dans le secteur pour une plus grande marge d'initiative et un engagement plus fort du leadership des collectivités locales ainsi que davantage d'autonomie et de responsabilisation aux acteurs de l'établissement :

Indicateurs

- % de collectivités locales prenant effectivement en charge les compétences qui leur sont dévolues dans le plan local de développement des différents niveaux du sous-secteur
- % des organes de gestion fonctionnels dans le sous-secteur (CGE, CLEF, CDCS)
- % de contrats de performance CDP (établissement, IEF, IA) définis et mis en oeuvre dans le cadre d'un dialogue de gestion, sur les leviers critiques de réussite des élèves et le suivi des publics vulnérables
- % d'Académies développant un Projet Académique intégré.

Objectif 3 : Mettre en place un dispositif intégré d'information et de communication appuyé sur l'ingénierie numérique et créant des interfaces entre les différents logiciels existants dans le sous-secteur pour renforcer le pilotage du système, la régulation de la politique, la priorisation des actions et des moyens et le dialogue de gestion

Indicateurs :

- Nombre de procédures administratives dématérialisées dans le sous-secteur
- Nombre de fréquentation des plateformes de communication du sous-secteur
- Disponibilité annuelle de l'information sur l'état de l'école à tous les niveaux du système sous une forme communicable au public
- Délai réduit pour la disponibilité des rapports d'évaluation des apprentissages pour l'utilisation et la communication des résultats ?

3.2. PROGRAMMES DU MINSITERE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLES, DE L'APPRENTISSAGE ET DE L'ARTISANAT (MFPA)A

Les programmes du MFPA)A sont le Développement des offres de Formation professionnelles et techniques, le Développement de l'Apprentissage, le Développement de l'Artisanat et la Gouvernance sous-sectorielle.

(i) *Vision et missions*

Le sous-secteur est actuellement confronté à des défis d'adaptation de l'offre aux potentialités socio-économiques du pays, de formation d'une masse critique de compétences pour l'émergence, de renforcement de l'accès et du maintien des filles dans les filières de Sciences et Techniques Industrielles (STI); d'attraction des sortants du cycle fondamental et de renforcement des passerelles avec les différents niveaux de l'enseignement général. Pour y faire face, le sous-secteur développe une vision de « **La Formation professionnelle et technique, l'Apprentissage et l'Artisanat devenus un levier important pour l'amélioration de la compétitivité de l'économie et la création de richesses, de manière équitable et inclusive** » La FPTAA se positionne ainsi comme une priorité stratégique de la nouvelle politique de développement du gouvernement (PSE) ayant pour missions :

- Accroître le taux et le niveau de qualification professionnelle et technique au sein de la population ;
- Fournir à tous les citoyens les compétences pour un travail décent à travers la formation initiale, la formation continue, la formation qualifiante et la formation par apprentissage ;
- Former un nouveau citoyen autonome, compétent, novateur et porteur du développement économique et social pour un Sénégal Emergent ;
- Développer le secteur de l'Artisanat à travers la modernisation de ses entreprises, la qualification des artisans, la promotion et l'exportation des produits artisanaux,
- Assurer au pays une masse critique de ressources humaines qualifiées capables de stimuler la productivité du travail, d'accroître la performance des entreprises, d'élever la compétitivité des secteurs et de réussir la transformation structurelle de l'économie en direction de l'émergence ainsi que de développer l'initiative et l'innovation vers l'auto-emploi et l'entrepreneuriat.

(ii) Principes, valeurs et axes stratégiques d'action

Se fondant sur la nouvelle Stratégie Nationale de Développement de l'Artisanat (SNDA) et de la formation professionnelle technique et de l'apprentissage, la politique de la FPTAA est guidée par les valeurs de solidarité, de probité, de professionnalisme, d'éthique et de morale ainsi que par les principes d'innovation, d'anticipation, de gestion axée sur les résultats, de durabilité, de reddition des comptes, d'imputabilité, d'équité, d'inclusion, de transparence, de responsabilité mutuelle, de partenariat, de déconcentration et de décentralisation. Elle vise à contribuer au développement du capital humain par une réponse appropriée à la demande et aux besoins socioéconomiques en compétences. Ainsi, au regard des défis identifiés dans le sous-secteur, la mise en œuvre de cet objectif stratégique se conçoit à travers trois axes stratégiques déclinés comme suit :

- Le développement de l'offre de la formation professionnelle et technique de qualité, y compris l'apprentissage, équitablement accessible à tous et répondant aux besoins du marché de l'emploi ;
- Le développement de la performance des entreprises artisanales dans les corps de métiers porteurs de croissance
- L'amélioration de la gouvernance du sous-secteur de la FPTAA

(iii) Objectifs et indicateurs des programmes du MFPA

3.2.1. PROGRAMME 1 : DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

Objectif 1 : D'ici à 2030, améliorer la qualité et l'efficacité de la formation des compétences techniques et professionnelles nécessaires pour la valorisation du potentiel de développement et la transformation structurelle de l'économie:

Indicateurs

(désagrégés autant que possible par sexe, et rural/urbain, par région et par catégories socio-économiques) :

- Taux de réussite aux examens professionnels (CAP, BEP, BP, BT, BTS)
- Taux de réussite aux Bacs techniques
- % de programmes écrits ou révisés selon l'APC effectivement implantés
- Pourcentage de structures de FPT ayant un CDI fonctionnel et un accès Internet à des fins pédagogiques
- Pourcentage de formateurs et formatrices ayant un diplôme pédagogique
- Pourcentage de jeunes sortants accompagnés dans le parcours d'insertion

Objectif 2 : D'ici à 2030, accueillir, sur un pied d'égalité, 30% des filles et garçons sortants du cycle fondamental et 10% des bacheliers de l'enseignement général dans la formation professionnelle et technique initiale ainsi que 200 000 travailleurs dans la formation continue.

Indicateurs

(Désagrégés autant que possible par sexe, et rural/urbain, par région et par catégories socio-économiques) :

- Pourcentage des sortantes et des sortants issus du cycle fondamental dans la formation professionnelle
- Pourcentage des sortantes et des sortants du cycle fondamental dans l'enseignement technique
- Pourcentage des bacheliers (ères) de l'enseignement général inscrits dans la formation professionnelle
- Nombre de travailleurs et travailleuses des entreprises bénéficiant de formation continue
- Nombre d'individus bénéficiant de formation qualifiante

Objectif 3 : D'ici à 2030, renforcer le pilotage et la coordination des programmes de façon à ce qu'ils réalisent pleinement les critères définis de partenariat, de transparence, d'inclusion, d'efficacité, d'efficacités et d'équité :

Indicateurs :

- Pourcentage d'établissements de FPT ayant un Conseil d'Administration (CA) ou un Conseil d'Etablissement (CE) fonctionnel
- Pourcentage d'établissements publics signataires d'un contrat de performance
- Pourcentage d'établissements privés signataires d'un contrat de performance

OS 1.4 : Améliorer le pilotage du programme**Indicateurs :**

- Pourcentage de structures de FPT disposant d'une cartographie des risques
- Nombre de structures de FPT dont le dispositif de contrôle interne a été évalué selon le COSO 2013

3.2.2. PROGRAMME 2 : DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

Objectif 1 : D'ici à 2030, assurer une formation de qualité aux apprentis enrôlés dans l'apprentissage :

Indicateurs :

- Pourcentage d'apprentis de candidats à la VAE certifiés
- Pourcentage d'apprentis (ies) formés accompagnés à l'insertion
- Nombre de programmes écrits et où révisés selon l'APC implantés dans l'apprentissage

Objectif 2 : d'ici 2030, élargir l'accès et renforcer la rétention dans la formation par apprentissage à la hauteur des cibles fixées (50.000 apprentis) :

Indicateurs

(Désagrégés autant que possible par sexe, et rural/urbain, par région et par catégories socio-économique) :

- -Nombre de nouveaux apprentis (ies) formés
- -Nombre de nouveaux ateliers d'apprentissage sélectionnés

Objectif 3 : D'ici à 2030, Renforcer le dispositif institutionnel et organisationnel de l'apprentissage :

Indicateurs

- % des personnels et services ayant bénéficié de capacitation ;
- % de niveaux déconcentrés disposant de cadre de dialogue fonctionnel ;
- Nombre de contrats de partenariat conclu

3.2.3. PROGRAMME 3 : PILOTAGE, GESTION ET COORDINATION ADMINISTRATIVE

Objectif 1 : Assurer un pilotage de la FPTAA orienté vers les résultats :

Indicateurs :

- Pourcentage de départements disposant de plan de développement de FPTA
- Pourcentage de structures du niveau central et déconcentré de la FPTA disposant d'une cartographie des risques

Objectif 2 : Accroître les performances des services du MFPAA :

Indicateurs :

- Nombre d'audits de performance réalisés
- Pourcentage de structures de la FPTAA ayant subi une vérification administrative et financière
- Taux d'exécution financière du MFPAA
- Taux de couverture des besoins en ressources financières

Objectif 3 : Promouvoir la FPTAA :

Indicateurs :

- Taux d'exécution du plan de communication
- Taux d'exécution du plan d'institutionnalisation du genre

3.3. PROGRAMMES DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION (MESRI)

Les programmes du MESRI comprennent : (a) l'éducation supérieure, (b) la Recherche et l'Innovation (c) les Œuvres sociales universitaires, et (d) le Pilotage, la Gestion et la Coordination administrative.

(i) *Vision et missions sous-sectorielles*

Face aux défis d'une société qui aspire au mieux-être et à l'épanouissement, composée majoritairement de jeunes en âge de se former et de travailler et vivant dans un monde marqué par la montée en puissance d'une économie de plus en plus basée sur le savoir, le SESRI se projette comme **un levier décisif du développement économique, social et culturel du Sénégal.**

Chargé dans cette perspective de former une masse critique de compétences qualifiées et de produire des solutions scientifiques et technologiques permettant d'anticiper et de mettre en œuvre les mutations économiques, sociales et culturelles pour la transformation structurelle et l'émergence d'un Sénégal prospère et solidaire, le SESRI a pour missions de :

- prendre en charge la formation initiale et continue des cadres supérieurs et du leadership du pays;
- développer la recherche scientifique et technologique tout en assurant la diffusion et la valorisation de ses résultats ;
- assurer l'orientation et appuyer l'insertion professionnelle des jeunes ;
- diffuser la culture et l'information scientifiques et technologiques dans la société ;
- d'assurer un service de qualité à la communauté ;
- développer la coopération scientifique régionale et internationale.

(ii) *Principes, valeurs et axes stratégiques d'action du sous-secteur*

L'accomplissement de ces missions s'appuie sur des valeurs déclinées en principes d'actions ainsi qu'il suit :

- Pour l'Excellence : Performance et qualité ;
- Pour l'Equité : solidarité, Transparence et Partage ;
- Pour le Civisme : Enseignement tourné vers le développement et la citoyenneté, le Leadership, l'entrepreneuriat, l'ouverture et le service à la communauté ;
- Pour l'Ethique : Responsabilité.

Au regard de la vision, des missions et des principes définis, les axes stratégiques d'action du SESRI se présentent ainsi :

- Renforcement de l'employabilité des jeunes, notamment en les dotant de compétences adaptées au travail, à l'emploi, à l'auto-emploi et à l'entrepreneuriat ;
- Impulsion des STIM afin d'élargir et de renforcer de manière significative leur place et leur rôle dans la formation des cadres et dans le développement du pays ;
- Intégration des Technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les processus de formation et dans la gestion du système pour accroître les performances ;
- Articulation de la recherche et de l'innovation aux problématiques de développement afin qu'elles contribuent effectivement à la solution des défis majeurs posés au pays ;
- Promotion d'une gouvernance efficace, efficiente et inclusive.

(iii) *Objectifs et indicateurs des programmes du MESRI*

3.3.1. PROGRAMME 1 : EDUCATION SUPERIEURE

Objectif 1 : Améliorer la qualité de la formation et l'employabilité des formés dans tout le système tout en y renforçant, à hauteur de la cible fixée, la place des STIM :

Indicateurs

(Désagrégés autant que possible par sexe, et rural/urbain, par région et par catégories socio-économiques)

- Taux de Promotion en Licence 1 dans les établissements d'enseignement supérieur publics ;
- Taux de réussite dans les cycles courts
- Taux de réussite en licence ;
- Ratio d'encadrement des étudiants ;

- Pourcentage de programmes évalués par l'ANAQ-SUP ;
- Pourcentage de programmes accrédités par l'ANAQ-SUP ;
- Proportion d'enseignants-chercheurs de rang A;
- Part des filières STIM par rapport à l'offre globale d'enseignement supérieur
- Part d'étudiants inscrits dans les STIM ;
- Nombre de programmes révisés ou créés
- Taux d'insertion des diplômés du système d'enseignement supérieur ;
- Nombre de projets incubés (dans le cadre du PSE-J et dans les universités) ;
- Nombre étudiants formés et accompagnés dans les incubateurs (EES et PSE)
- Nombre d'entreprises créées à partir des incubateurs
- Nombre d'établissements interconnectés
- Pourcentage d'étudiants bénéficiaires d'ordinateur personnel
- Nombre de cours disponibles en ligne
- Pourcentage de cours accessible en ligne
- Taux de satisfaction des étudiants à l'égard des dispositifs numériques d'enseignement supérieur
- Pourcentage d'enseignants formés à l'utilisation des TIC pour la production d'enseignements numériques
- Pourcentage d'étudiants bénéficiant du programme "Un étudiant un ordinateur"
- Indice de mobilité des étudiants
- Nombre d'étudiants inscrits en formation duale post bac
- Pourcentage de diplômés issus des formations duales post bac.

Objectif 2 : Elargir et diversifier la carte de l'éducation supérieure :

Indicateurs

(Désagrégés autant que possible par sexe, et rural/urbain, par région et par catégories socio-économiques)

- Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants ;
- Nombre de places physiques dans les établissements d'enseignement supérieur (publics et privés) ;
- Taux Brut de Scolarisation dans le supérieur ;
- Taux d'accès à l'enseignement supérieur
- Taux d'inscription au niveau de l'UVS en 1ère année ;
- Nombre d'ENO (espaces numériques ouverts) construits
- Nombre d'IES construits
- Taux d'accroissement des capacités d'accueil physiques et virtuelles

Objectif 3 : Renforcer la gouvernance de l'éducation supérieure pour la rendre plus inclusive, plus efficace et plus efficiente :

Indicateurs

- Taux d'exécution budgétaire
- Nombre de jours de grève
- Nombre de comités du dialogue social installés dans les EES publics
- Taux d'exécution des CDP
- Pourcentage de structures disposant de CDP
- Taux d'exécution des PTA
- Pourcentage d'agents ayant bénéficié de renforcement des capacités en suivi-évaluation, statistique, planification ou gestion

3.3.2. PROGRAMME 2 : RECHERCHE ET INNOVATION

Objectif 1 : Renforcer la qualité et la pertinence de la recherche et de l'innovation pour en faire effectivement des leviers critiques du développement économique, social et culturel

Indicateurs

- taux d'utilisation des résultats de la recherche (échantillonnage) ;
- Nombre de brevets ;
- Nombre de brevets exploités ;

- Nombre de brevets déposés par des sénégalais dans l'espace OAPI ;
- Nombre de licences en exploitation à partir de brevets obtenus ;
- Nombre de publications scientifiques dans des revues indexées
- Nombre de contrats de recherche Université-Entreprise
- Nombre de start-up développés ;
- Pourcentage d'entreprise ayant introduit des innovations développées individuellement ;
- Pourcentage d'entreprise ayant introduit la fabrication ou la production de nouveaux produits ;
- Montant des dépenses d'Innovation de l'année en cours
- Nombre d'entreprises créées à partir des incubateurs
- Nombre d'emplois créés à partir des entreprises « incubées »

Objectif 2 : Accroître les capacités de la recherche et de l'innovation afin d'élever et d'élargir le niveau des connaissances scientifiques et techniques :

Indicateurs

- Nombre d'unités (laboratoires) effectuant la Recherche/Développement
- Nombre de plateformes de recherche mis en place
- Nombre d'utilisateurs des plateformes de recherche
- Nombre de bases de données portant sur les publications scientifiques accessibles
- Nombre de Personnel R&D
- Densité des chercheurs
- Pourcentage de bacheliers scientifiques
- Taux d'accès à l'information scientifique ;
- Nombre de productions scientifiques,
- Nombre de diffusion de l'information scientifique
- Nombre de Services Scientifiques et Techniques répertoriés
- Nombre de manifestations destinées à la promotion scientifique organisées
- Niveau de perception de la cible par rapport à la culture scientifique
- Nombre d'émissions réalisées dans les médias pour la promotion scientifique

Objectif 3 : Renforcer la gouvernance de la recherche et de l'innovation :

Indicateurs

- Existence d'organes de concertation sur la recherche et l'innovation au Sénégal
- Existence de structures de pilotage et de coordination de la recherche et de l'innovation au Sénégal
- Nombre de textes adoptés
- Nombre de contrats de recherche Universités-Entreprises
- Nombre de partenariats de recherche établis
- % de chercheuses promues/chercheurs promus

3.3.3. PROGRAMME 3 : CEUVRES SOCIALES UNIVERSITAIRES

Objectif 1 : Améliorer les conditions de vie des étudiants dans les campus sociaux :

Indicateurs

- Taux de fréquentation des structures sanitaires dans les campus sociaux;
- Taux de satisfaction à l'égard des services rendus
- Taux de fréquentation des restaurants
- Densité médicale dans les campus sociaux
- Pourcentage d'étudiants bénéficiaires de bourses
- Taux de réussite des étudiants boursiers (par niveau)
- Nombre d'infrastructures sportives répondant aux normes standards existant

Objectif 2 : Accroître les capacités d'accueil des campus :

Indicateurs

- Pourcentage d'étudiants logés ;
- Nombre de lits disponibles ;
- Taux d'accroissement de la capacité d'accueil des campus sociaux

Objectif 3 : Renforcer la gouvernance des œuvres sociales par les Centres des Œuvres universitaires (COUD, CROUS St-louis, CROUS Ziguinchor ; CROUS Thiès, CROUS Bambey) et par la Direction des Bourses.

Indicateurs

- Taux d'exécution financière des établissements publics en charge des œuvres sociales (COUD, CROUS)
- Taux d'exécution des PTA des établissements publics en charge des œuvres sociales (COUD, CROUS)
- Taux de progression des allocations d'étude ;
- Pourcentage d'étudiants bénéficiant d'une allocation d'étude (bourse ou d'une aide) ;
- Pourcentage d'étudiant ayant obtenu un passage définitif et bénéficiant d'une bourse ;
- Pourcentage d'étudiant ayant obtenu un passage conditionnel et bénéficiant d'une bourse ;
- Pourcentage d'étudiant autorisé à reprendre et bénéficiant d'une bourse
- Existence de plateformes de gestion des œuvres sociales

3.3.4. PROGRAMME 4 : PILOTAGE, GESTION ET COORDINATION ADMINISTRATIVE DU SOUS-SECTEUR

Objectif 1 : Améliorer l'efficacité et l'inclusivité de la gouvernance du sous-secteur :

Indicateurs

- Pourcentage de satisfécit pour les CDP ;
- Pourcentage de PTA produits par les structures du MESRI;
- Pourcentage de CMR produits par les structures du MESRI ;
- Taux d'exécution physique des projets
- Niveau de satisfaction des utilisateurs de Campusen.
- Part des agents bénéficiant d'un renforcement de capacité ou d'une formation dans les services centraux par an ;
- Part de l'investissement dans le budget total

Objectif 2 : Renforcer les ressources humaines, financières et matérielles du sous-secteur afin qu'il puisse répondre adéquatement à la demande sans cesse croissante

Indicateurs

- Pourcentage d'arrêtés de nomination
- Taux d'exécution budgétaire (ratio d'engagement et ratio de paiement) ;
- Taux d'exécution physique des projets dans les EES publics;
- Ratio d'encadrement
- Taux d'accroissement du personnel d'enseignement dans les EES publics
- Taux d'accroissement du personnel administratif, techniques et de service des EES et services centraux
- Part des ressources propres dans les budgets des universités

Objectif 3 : Mettre en place un dispositif intégré d'information et de communication appuyé sur l'ingénierie numérique pour renforcer le pilotage du système

Indicateurs

- Nombre de manifestations couvertes ;
- Nombre de documents diffusés ;
- Niveau de satisfaction des agents du MESRI par rapport à la communication interne ;
- Nombre de spots conçus/diffusés
- Nombres d'applications validés et mis en ligne
- Taux de fréquentation des plateformes
- Taux de satisfaction des usagers des plateformes

4. CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION

4.1. Estimation des besoins de financement des programmes

Pour analyser la capacité du Gouvernement à financer le PAQUET, il a été utilisé le scénario moyen de croissance économique du Plan Sénégal Emergent proposé par le Ministère de l'économie des Finances et du Plan. Sur la période 2014-2035, le PIB réel croît en moyenne, chaque année, de 4,9% dans le scénario moyen. Ces différentes hausses du PIB proviennent d'une augmentation de la productivité. En effet, avec l'augmentation de l'efficacité

fiscale (augmentation de la base imposable et une extension du secteur moderne à l'informel), le revenu du gouvernement augmente permettant une hausse des budgets de l'éducation.

Ainsi la quantité de richesse annuelle va augmenter de 9 728,1 milliards (en franc constant de 2016) en 2018 à 17 272 milliards (en franc constant de 2016) en 2030. Par conséquent le Budget du Gvt HSD en % du PIB passera de 27 % (2 630,12milliards) à 28,9% (4 988,05) milliards) pour la même période.

Au sein du secteur de l'éducation et de la formation, les objectifs de politiques avec les cibles à atteindre constituent l'un des principaux déterminants des coûts des activités du PAQUET à mettre en œuvre pour l'atteinte des résultats attendus. Ces objectifs sont déclinés en axes prioritaires pour une amélioration de la qualité de l'éducation, un accès équitable à tous les enfants du pays, une gouvernance transparente et une innovation qui modernisera l'économie du Sénégal. Cela se traduit en personnel, biens et services, transferts courants et budget consolidé d'investissement.

La classification des activités par sous-secteur et par programmes permet d'estimer les coûts du PAQUET.

Tableau 1 : COUTS TOTAL DU PAQUET2 PAR MINISTERE (en milliards de FCFA)

SOUS-SECTEURS	2018	2019	2020	2021	2022
ANPECTP	10	27	31	40	41
MEN	416	626	692	756	825
MFPAA	107	160	154	180	199
MESR	155	159	163	167	172
Total	688	972	1 039	1 144	1 238

Tableau 2 : COUTS TOTAL DU PAQUET2 PAR programme (en milliards de FCFA)

	2018	2019	2020	2021	2022
MEN					
1. Petite enfance	10	27	31	40	41
1. Education préscolaire	35	44	43	52	52
2. Enseignement Elémentaire	146	190	230	259	284
3. Enseignement Moyen général	70	89	90	102	117
4. Enseignement secondaire général	100	184	182	186	191
5. Education de base des jeunes et adultes	34	75	103	119	142
6. Modernisation des daara	18	26	26	28	31
7. Pilotage minist. et coord. Administ.	14	19	17	10	8
MFPAA					
8. Développement des offres de FPT	101	152	145	171	189
9. Développement de l'Apprentissage	4	5	6	7	8
10. Pilotage minist. et coord. Administ.	2	2	2	3	3
11. Développement de l'Artisanat					
MESRI					
12. Education supérieure	74	75	77	78	79
13. Œuvres sociales universitaires	77	80	82	85	89
14. Pilotage minist. et coord. Administ.	2	2	2	2	2
15. Recherche et innovation	2	2	2	2	2
Total	688	972	1 039	1 144	1 238

Tableau 3 : Coûts du PAQUET par Programme (en %)

	2018	2019	2020	2021	2022
MEN	62,1%	67,3%	69,5%	69,6%	70,0%
1. a Petite enfance	1,5%	2,8%	3,0%	3,5%	3,3%
1. b Education préscolaire	5,1%	4,5%	4,1%	4,5%	4,2%
2. Enseignement Elémentaire	21,2%	19,5%	22,1%	22,6%	22,9%
3. Enseignement Moyen général	10,2%	9,2%	8,7%	8,9%	9,5%
4. Enseignement secondaire général	14,5%	18,9%	17,5%	16,3%	15,4%
5. Education de base des jeunes et adultes	4,9%	7,7%	9,9%	10,4%	11,5%
6. Modernisation des daara	2,6%	2,7%	2,5%	2,4%	2,5%
7. Pilotage minist. et coord. Administ.	2,0%	2,0%	1,6%	0,9%	0,6%
MFPAA	15,6%	16,4%	14,7%	15,8%	16,2%
8. Développement des offres de FPT	14,7%	15,6%	14,0%	14,9%	15,3%
9. Développement de l'Apprentissage	0,6%	0,5%	0,6%	0,6%	0,6%
10. Pilotage minist. et coord. Administ.	0,3%	0,2%	0,2%	0,3%	0,2%

11. Développement de l'Artisanat	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
MESRI	22,5%	16,4%	15,7%	14,6%	13,9%
12. Education supérieure	10,8%	7,7%	7,4%	6,8%	6,4%
13. Œuvres sociales universitaires	11,2%	8,2%	7,9%	7,4%	7,2%
14. Pilotage minist. et coord. Administr.	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
15. Recherche et innovation	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Le financement public du PAQUET est évalué à 620 milliards en 2018 et évoluera pour atteindre 1447 milliards en 2030, réparti entre plusieurs bénéficiaires l'ANPECTP, le MEN, le MFPAA et le MESRI. Le financement sur budget de l'état destiné à l'ANPECTP est estimé à 07 milliards en 2018 et atteindra 75 milliards en 2030. Concernant le financement destiné au MEN, il est estimé à 411 milliards en 2018 et atteindra 898 milliards en 2030, celui destiné au MFPAA évoluera de 41 milliards en 2018 à 249 milliards en 2030 alors que pour le MESRI, celui-ci passera de 161 milliards en 2018 à 224 milliards en 2030. Ainsi La répartition intra-sectorielle des dépenses de fonctionnement du secteur de l'éducation et de la formation évoluera progressivement comme suit d'ici à 2030 :

Tableau 4 : répartition intra-sectorielle des dépenses de fonctionnement

	2108	2019	2020	2021	2022
ANPECT	0,7%	1,4%	1,3%	2,2%	1,8%
MEN	60,7%	71,6%	73,3%	73,4%	74,9%
MFPAA	8,4%	6,9%	7,0%	7,2%	7,1%
MESRI	30,2%	20,1%	18,4%	17,2%	16,2%

4.2. Gouvernance du secteur de l'Education et de la Formation

La gouvernance du secteur fait face à des défis d'articulation et de mise en cohérence des interventions des différents ministères du secteur, de mise en œuvre spécifique et opérationnelle des politiques de territorialisation, de déficit d'informations et de capacités pour le suivi-évaluation-analyse de l'évolution du système et de stratégies adéquates de communication. Pour les relever, la gouvernance du secteur se projette comme une coordination et un pilotage sectoriels mutualisés et intégrés devenant un puissant levier pour le développement du capital humain.

i. Valeurs et principes de la gouvernance sectorielle

Les principes qui guident l'action vers la gouvernance à promouvoir se réfèrent à :

- la bonne gouvernance : transparence, reddition des comptes
- la GAR : orientation vers les résultats, imputabilité, efficience et efficacité
- la gestion inclusive : dialogue, participation, partenariat, responsabilité mutuelle
- la décentralisation et la déconcentration : dévolution de pouvoirs et de ressources du sommet vers la base, leadership des collectivités pour le développement local, responsabilisation et autonomisation des établissements et des acteurs à la base

ii. Axes stratégiques d'action

La gouvernance du secteur développe les axes stratégiques que voici :

- Repositionnement stratégique des structures centrales dans les rôles d'impulsion, de coordination et de contrôle de qualité à travers la mise en place d'un dispositif sectoriel renforcé de suivi-renforcement des zones de convergence et de similitude entre les différents sous-secteurs ainsi que la gestion et le suivi-évaluation inclusifs et participatifs, le tout basé sur le renforcement des capacités de pilotage dans le cadre du GNPE, notamment en matière de collecte des données, de planification, de suivi et d'évaluation, d'analyse et de mise en œuvre, de dialogue politique et de communication ;
- Distribution contractuelle plus opérationnelle des responsabilités et affectation conséquente de ressources dans la mise en œuvre de la décentralisation, de la participation et des partenariats, notamment dans le cadre des GNPE, afin que les structures déconcentrées, les collectivités locales, les communautés de base et les acteurs de l'établissement puissent mieux se positionner sur des dimensions spécifiquement délimitées, y exercer pleinement les compétences qui leur sont dévolues et rendre compte de leurs résultats, le tout appuyé sur un système incitatif de primes lié à l'évaluation annuelle de leurs performances ;
- Soutien sectoriel aux différents départements ministériels et alignement de leurs programmes sur les directives du cadre harmonisé des finances de l'UEMOA et du CASE afin d'implanter la culture et les pratiques d'obligation

de résultats et de reddition des comptes, d'appliquer les contrats de performances et de renforcer l'efficacité et l'efficacité dans l'allocation et l'utilisation des ressources à tous les niveaux ;

- Mise en œuvre au niveau sectoriel d'une politique d'orientation scolaire et professionnelle en phase avec les options stratégiques liées aux priorités de développement du pays et, en même temps, suffisamment flexible pour prendre en compte les choix, projets personnels et professionnels des élèves et étudiants en rapport avec leurs familles ;
- Mise en place d'un système d'information et de communication intégré pour la vulgarisation du programme sectoriel, des réformes en cours et des performances du secteur afin de favoriser une meilleure appropriation de l'Ecole par les communautés, les collectivités et tous les partenaires de l'éducation ainsi que la mobilisation conséquente de toutes les parties prenantes autour des stratégies et objectifs de développement de l'éducation et de la formation ;
- Promotion, planification et gestion des interactions intersectorielles et du développement de programmes intégrés avec les autres départements impliqués dans la politique d'éducation et de formation en tant qu'interface du Cadre harmonisé de Suivi et Évaluation des Politiques publiques (CASE).

iii. *Modalités de mise en œuvre*

Le dispositif institutionnel de pilotage participatif de la politique générale d'éducation et de formation est reflété dans la composition du groupe national des partenaires de l'éducation avec la représentation des différentes familles d'acteurs : Administration, Partenaires techniques et financiers (PTF), Organisations de la société civile (OSC, Parents d'élèves, Enseignants, Secteur privé, Etudiants, Elus locaux ...). Il est présidé à tour de rôle par les ministres en charge de l'Éducation et de la Formation pour une durée d'un an qui s'achève avec la revue annuelle du programme sectoriel. Le Ministre, Président en exercice, a également la responsabilité de convoquer périodiquement des réunions de concertation et d'orientation avec ses collègues ministres sur la mise en œuvre et le suivi du PAQUET.

Le GNPE est chargé du pilotage stratégique du secteur avec pour attributions : la facilitation du dialogue et du processus décisionnel concernant la préparation, la validation, la mise en œuvre et l'évaluation du plan sectoriel ; la promotion du partage d'informations et de connaissances sur les activités, réalisations et défis du secteur ; l'appui à la préparation des demandes de financement adressées au Partenariat Mondial pour l'Education (PME) ; la nomination de l'Agent partenaire (*grant agent*) ; la sélection de l'agence de coordination ; la validation des rapports sur les progrès, les contraintes et les financements. La distribution des rôles et responsabilités entre les acteurs est précisée dans les TDR du GNPE.

Pour assurer un alignement et une cohérence des composantes/domaines du plan sectoriel, il est mis en place :

- des comités de pilotage sous – sectoriels, sous la responsabilité des ministres concernés ;
- des Groupes de Travail thématiques à chaque fois que de besoin ;
- une Coordination des partenaires techniques et financiers ;
- des Tables de concertation avec les organisations de la société civile, les élus locaux, les syndicats d'enseignants.

Ces structures font partie intégrante du GNPE. Elles fonctionnent sur la base de cahiers de charges partagés avec le GNPE.

Un dispositif déconcentré du GNPE est également mis en place aux niveaux régional, départemental et communal, sous l'autorité respective des Gouverneurs, des Présidents de Conseil départemental et des Maires.

Le secrétariat technique du GNPE est assuré par la DPPE qui, en collaboration avec les CEP ou d'autres services des autres ministères, apporte un soutien opérationnel aux sous-secteurs dans la collecte, l'analyse et la diffusion des données, la préparation des programmes et des documents de bilan et de programmation, le suivi des indicateurs de performance, le dialogue de gestion et de mise en cohérence des interventions des différents acteurs. Concernant la mise en œuvre des programmes, le responsable de programme nommé par le Ministre de tutelle en est la clef de voute. En tant que pilote, il dispose des leviers nécessaires : formulation et actualisation des objectifs et des indicateurs, répartition des crédits et des ressources humaines, préparation des projets annuels de performance (PAP), des rapports annuels de performance (RAP). S'appuyant sur les services qui lui sont rattachés, il bénéficie, dans la mise en œuvre, du soutien des directions et unités opérationnelles transversales de support en charge des affaires financières, des ressources humaines, de l'équipement ainsi que des services déconcentrés, établissements, opérateurs.

iv. Cadre de suivi-évaluation

Le dispositif institutionnel de pilotage du GNPE ci-dessus comprend le suivi-évaluation régulier de la mise en œuvre de la politique éducative qui sera arrimé au cadre harmonisé de suivi évaluation (CASE) du PSE. Ce suivi-évaluation au niveau sectoriel inclut les différentes familles d'acteurs selon une approche participative, notamment dans le cadre du processus de revues sectorielles conjointes nationales et locales, qui servent de cadre de redevabilité mutuelle et de dialogue de gestion pour l'amélioration des politiques et stratégies sectorielles. Un plan de renforcement des capacités techniques et institutionnelles à tous les niveaux sera préparé et exécuté afin de perfectionner les performances en matière de planification, de suivi-évaluation, d'analyse, de gestion des ressources, de dialogue politique et social, et de communication. Dans ce cadre, une attention particulière sera accordée au développement d'un système d'information de qualité, garantissant la disponibilité à temps de données pertinentes, fiables et exhaustives.

Au niveau de chaque programme, le cadre de suivi-évaluation comprend le responsable de programme et toutes les structures rattachées à la mise en œuvre qui, chacune, dans le champ des responsabilités confiées, est imputable de l'atteinte ou non des résultats fixés.

Les principaux supports de suivi sont les CMR, les contrats de performance, les rapports annuels de performance, le cadre de performance et le modèle de simulation qui permettent, dans le cadre de la GAR, de mesurer l'apport de chaque structure à la réalisation des objectifs du programme.

CONCLUSION

La présente LPGSEF a été conçue pour servir de référentiel à la prise de décision, à la planification et au suivi/évaluation des actions de développement dans le secteur de l'éducation et de la formation. Dans la perspective de l'actualisation du PAQUET, le cadre stratégique sectoriel tout comme les programmes sous-sectoriels intègrent la philosophie, les objectifs, les cibles et les stratégies des cadres référentiels cités plus haut. Se basant sur la place et le rôle de base et de moteur assignés au secteur dans ces transformations, la LPGSEF décline les besoins en capital humain, en compétences citoyennes, sociales, culturelles, professionnelles, techniques, technologiques et scientifiques dans une approche systémique intégrée qui vise à assurer une contribution pertinente, efficace et synergique du secteur aux objectifs nationaux, régionaux, continentaux et internationaux de développement durable.

A cet égard, la LPGSEF ne saurait aucunement être lue et utilisée comme une simple addition de lettres sous-sectorielles. Bien qu'élaborée dans un processus ascendant partant des contributions des sous-secteurs vers le secteur, elle s'appuie sur un cadre stratégique sectoriel qui oriente, structure et garantit la cohérence globale et la complémentarité des objectifs et des actions dans un seul et même système d'éducation et de formation.

Par ailleurs, le processus participatif d'élaboration a impliqué, à chaque étape du processus, toutes les parties prenantes (Etat, collectivités locales, secteur privé, société civile, partenaires techniques et financiers, groupes cibles et communautés bénéficiaires concernés). Forte de cette écoute et de cette prise en compte des interrogations et des attentes de la société dans ses diverses composantes, la LPGSEF exprime ainsi une volonté de contribuer à :

- ✓ Favoriser l'appropriation des objectifs et stratégies de développement de l'éducation et de la formation par les différentes couches de la population sénégalaise ;
- ✓ Renforcer la responsabilité mutuelle des différentes parties prenantes et instaurer, entre elles, un cadre de dialogue constructif et durable ;
- ✓ Faciliter la participation et les partenariats pour la planification et la mise en œuvre réussies aussi bien du programme national que des plans décentralisés de l'éducation et de la formation.

A ces conditions et facteurs propices au succès, la mise en œuvre réussie devra combiner :

- ✓ Une planification stratégique et opérationnelle basée sur une démarche scientifique et technique rigoureuse, participative et inclusive, soucieuse de faisabilité au regard des capacités et des ressources mobilisables.
- ✓ Un leadership politique fortement engagé dans les nécessaires prises de décision, les arbitrages budgétaires favorables et la mobilisation des services publics et des populations pour relever les défis que posent les changements requis ;
- ✓ Des stratégies efficaces de mobilisation accrue et d'utilisation optimale des ressources, y compris la mobilisation du potentiel de la société civile, des collectivités territoriales, des communautés de base et du secteur privé pour un financement adéquat des plans de développement national et décentralisés ;
- ✓ Des capacités techniques et institutionnelles renforcées afin de disposer des compétences nécessaires au pilotage réussi de la mise en œuvre.

Enfin, quelles que soient par ailleurs ses qualités, cette LPGS ne peut être perçue comme achevée et encore moins figée. Elle fera certainement l'objet d'ajustements après les différentes évaluations à mi-parcours à réaliser à la fin de chaque phase du PAQUET actualisé qui en constituera l'instrument d'opérationnalisation. Mieux, elle est et restera ouverte aux ajustements qui engagent, dans la durée, à lui assurer un développement spiralaire selon un cycle incessant : évaluation/leçons apprises/ajustements/évaluation...